Proclamation 158/2007 portant abolition de la circoncision féminine — L'interdiction des MGF en Érythrée et l'effort communautaire d'abandon, avec une prévalence en baisse mais peu de données sur l'application

Gender Equality · Bonne pratique · Érythrée

Score de qualité : 63/100

Niveau de preuve : Modérées

Résumé

L'Érythrée a interdit les MGF en mars 2007 (Proclamation 158/2007) avec une sensibilisation communautaire et religieuse. La prévalence chez les femmes de 15–49 ans est passée de 88,7 % (2002) à 83 % (2010) ; en 2024, 4,4 % chez les filles de moins de 15 ans.

Dimensions clés

Dimension	Score
Transferability / replicability	2/3
Impact on gender equality	1/1
Effectiveness	0/1
Efficiency	0/1
Evaluated outcomes	1/1
Sustainability	1/1
Achievement / evidence	1/1
Gender-mainstreaming embedding	1/1
Curator validation	0/1

Évalué par C-NAPSE

Sources de données

C-NAPSE web research — consulté le 2026-11-21

Government of the State of Eritrea; National Union of Eritrean Women; UNFPA-UNICEF Joint Programme on FGM — consulté le 2026-11-21

28 Too Many / FGM CRI — Eritrea country profile — consulté le 2026-11-21

UNICEF — Eritrea country brief on FGM and child marriage pushback (2024 assessment) — consulté le 2026-11-21

Harvard FXB — Accelerating the Eradication of FGM/C in Eritrea — consulté le 2026-11-21

Citer — Evidoria. *Proclamation 158/2007 portant abolition de la circoncision féminine — L'interdiction des MGF en Érythrée et l'effort communautaire d'abandon, avec une prévalence en baisse mais peu de données sur l'application*. ID persistant : 269c7aeb-e3a1-455a-b4ab-7afb72bb2bfa.